



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 12 OCTOBRE 2023 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 octobre 2023, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

12 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, BLANCHARD Florence, Sandra BERTHOLLET et Véronique CROZIER.

1 membre absent excusé : Eric RAMBAUD

2 membres absents : Pascal VENET, Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Frédéric MAUVERNAY

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- Tarifs des locations de salles et des dortoirs
- Subvention exceptionnelle à l'OGEC
- Approbation de la convention de partenariat avec la CCMDL pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle sur le territoire des Monts du Lyonnais
- Approbation de conventions de fonds de concours et de constitution d'un groupement de commande relatives à la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 14 septembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est approuvé.

Délibération n° 2023-10-01 : tarifs de location de la salle polyvalente et des dortoirs pour l'année 2024
--

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2023. Il décide en revanche de baisser le prix du nettoyage à 110 € pour inciter les locataires à louer la salle avec le nettoyage. Par ailleurs, au vu des problèmes récurrents de nettoyage mal réalisé, il sera demandé un chèque de caution de 110 € pour le nettoyage. Ce chèque sera encaissé si la salle n'est pas rendue propre.

	Grézollaires		Non grézollaires		Périodes
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Salle seule	176 €	264 €	385 €	495 €	Tous les jours de la semaine
Salle + dortoir(s)	Tarif salle + tarif dortoir(s) ci-dessous				
Vin d'honneur	90 €	/	110 €	/	

AG	gratuit	/	110 €	/	
Mise à disposition après funérailles	gratuit				
Nettoyage de la salle	110 €				

Dortoir(s) seul (s)	<p>Au rez-de-chaussée : une chambre avec accès aux sanitaires de la salle des fêtes</p> <p>Chambre PMR n° 5 (2 lits de 90) : 33€/nuit</p> <p>A l'étage 4 chambres avec douches et WC collectifs</p> <p>Chambre n° 1 (4 lits de 90) : 66 €/nuit</p> <p>Chambre n°2 (2 lits de 90) : 33 €/nuit</p> <p>Chambre n°3 (2 lits de 90) : 33 €/nuit</p> <p>Chambre n°4 (4 lits de 90) : 66 €/nuit</p> <p>+ taxe de séjour (si le loueur est domicilié hors du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais)</p>	Uniquement en semaine du lundi au jeudi
	Nettoyage des dortoirs	

Délibération n° 2023-10-02 : tarifs de location de la salle du Cartay pour l'année 2024

Salle du Cartay (nettoyage compris)	Tarifs 2024 Grézollais	Tarifs 2024 Personnes extérieures
Location d'une journée sans la vaisselle	///////	798 €
Location d'une journée avec la vaisselle	415 €	872 €
Location pour cérémonie laïque	200 €	400 €

Forfait week-end sans la vaisselle	////////	1 012 €
Forfait week-end avec la vaisselle	627 €	1 083 €
Associations grézollaires		
Bal		415 €
Repas dansant		415 €
Concours de belote – thé dansant		205 €
Repas de midi en semaine		253 €
Nettoyage (pour chaque prêt gracieux)		148 €
Associations non grézollaires		
Location d'une journée le week-end (samedi ou dimanche)		798 €
Location d'une journée en semaine		424 €
Organismes à but lucratif		
Assemblée générale		424 €

Délibération n° 2023-07-03 : subvention exceptionnelle à l'OGEC

Le Conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 3 204 € pour combler le déficit de l'année scolaire 2022/2023.

Délibération n° 2023-07-04 : approbation de la convention de partenariat avec la CCMDL pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle sur le territoire des Monts du Lyonnais

Pour rappel, le dispositif paragrêle qui repose sur un large réseau de bénévoles a été mis en place en 2019. Depuis 2020, le financement de ce dispositif dont les résultats sont encourageants est assuré par la CCMDL et les communes via une convention. Pour 2023, le conseil communautaire du 18 juillet a approuvé une participation identique à celle de 2022 :

- 0.59 €/ habitant pris en charge par la CCMDL, soit 17 985.56 €
- 0.37 € / habitant pris en charge par les communes, soit 11 279.08 €

Pour Grézieu-le-Marché le montant s'élève à 303.77 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n° 2023-07-05 : approbation de conventions de fonds de concours et de constitution d'un groupement de commandes relatives à la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets

Lors de la conférence des maires du 19 septembre dernier, il a été présenté les modalités de mise en œuvre du déploiement de colonnes noires et jaunes sur l'ensemble du territoire dans l'objectif à l'horizon 2026 de supprimer la collecte en porte à porte.

Pour atteindre cet objectif des achats échelonnés de nouvelles colonnes de 3 types sont nécessaires selon le choix des communes :

- Colonnes aériennes prises en charge en totalité par la CCMDL
- Colonnes semi-enterrées et colonnes enterrées prises en charge par les communes avec participation de la CCMDL à hauteur du coût d'une colonne aérienne.

Un appel d'offre va être lancé en prenant la forme d'un marché à bons de commande sous forme de groupement de commandes avec les communes du territoire.

Pour mettre en œuvre ce montage juridique et financier, il est nécessaire de passer deux conventions entre la CCMDL et les 32 communes de son territoire :

- une convention de constitution d'un groupement de commandes entre les communes et la communauté de communes pour l'acquisition de colonnes semi-enterrées et enterrées,
- une convention visant à définir les conditions administratives et financières du fonds de concours qui sera mis en place dans le cadre de ce marché pour les communes qui feront le choix d'acheter des colonnes semi-enterrées et enterrées.

Le Conseil Municipal approuve la convention de groupement de commandes proposée et le principe de la mise en place d'une participation financière de la CCMDL pour les communes qui font le choix de l'acquisition de colonnes semi-enterrées et enterrées.

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Intervention de Ludovic CHARVOLIN :

- Carrelage toilettes des boules : les travaux sont terminés.
- Arrivée de la fibre : travaux d'électricité en ce moment à la mairie
- Rénovation thermique salle du Cartay : l'appel d'offres est en ligne – remise des offres pour le 23/10 à 17h

Intervention de Véronique BLANCHARD

- AG école : effectif de l'école à la rentrée de septembre - 70 élèves dont 30 maternelles à la rentrée.
Toutes les manifestations sont reconduites en 2024 sauf le puzzle.
- La Fabrik : spectacle de marionnettes mardi 28/11 à la salle polyvalente – 3 horaires (2 le matin – 1 l'après-midi) – pour enfants de maternelles
- Vœux du maire : samedi 20/01/2024
- Restos du cœur (du 25/11 au 8/12) : une caisse sera installée à l'école et à la bibliothèque – une urne sera déposée à la mairie
- Concours de belote du CCAS : vendredi 20/10 à 14h à la salle du Cartay

Intervention de Yannis HODOUL :

- Réunion commission communale ordures ménagères : elle s'est réunie le 28 septembre 2023. Elle a décidé de supprimer la collecte au porte-à-porte dans le village à partir de

septembre 2024. Dans le centre bourg, il y aura deux points d'apport volontaire avec colonnes enterrées : un à la salle du Cartay et l'autre au lotissement les 4 vents.

La mise en place des colonnes enterrées est prévue pour janvier 2025. Pas de changement pour les points d'apport de la campagne.

Les déchets organiques ne seront plus autorisés dans les sacs noirs au 1er janvier 2024.

Le coin composteur actuel sera remis en service. Les administrés du centre bourg n'ayant pas de jardin seront informés par courrier.

La commission recherche 2 personnes pour entretenir le composteur, le brasser régulièrement et ainsi pouvoir bénéficier d'une subvention de la CCMDL

Pour rappel l'achat de composteur est subventionné par la CCMDL à hauteur de 60 € pour les particuliers.

- Illuminations de fin d'année: pose avec les agents de St Symphorien jeudi 23/11 après-midi – dépose jeudi 11/01 après-midi.

Intervention de Didier BLANCHARD :

- Poste d'agent technique polyvalent : 3 candidatures reçues à ce jour (+ 1 appel téléphonique, la personne va se porter candidat) – candidature jusqu'au 31/10/2023
- Exposition de l'association PHIAAC (patrimoine et histoire) de Chazelles : elle a été récupérée à Chazelles-sur-Lyon. Elle est visitable jusqu'au 6/11 dans la salle de réunions au-dessus de la bibliothèque – accessible pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque

Intervention de Christelle BUFFAT :

- AG Peintres et couleurs : avec l'accord de la mairie, elles souhaitent ouvrir une demi-journée de plus par semaine car elles sont parfois trop nombreuses
Coût de l'adhésion : 85 €
- Réunion des 4 cantons : le prochain comice aura lieu à St Galmier les 29-30/06/2024. En 2025, ce sera à St Symphorien-sur-Coise.

Intervention de Véronique CROZIER :

- Centre de loisirs de Grézieu : 46 enfants inscrits la 1ère semaine – 28 enfants inscrits la 2^{ème} semaine (32 enfants de Grézieu)
11 bénévoles
- Formation BAFA – 2 jeunes grézollaires vont bénéficier de l'aide de la commune

Séance levée à 23h50

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 23 novembre 2023.

Le Maire
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Frédéric MAUVERNAY

